

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi treize décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan JUHEL, Maire de SAUZON.

**Date de convocation :**

7 décembre 2023

**Nombre de Conseillers :**

- **En exercice : 14**
- Présents : 10
- Procurations : 3
- Votants : 13

**Date de publication et****d'affichage :**

18 décembre 2023

- **Étaient présents :** Ronan JUHEL, Yves LOYER, Reine-Claude LUCAS, Olivier THOMAS, Régis ROBERT, Soizic LUCAS, Fabien DRAMARD, Damien GUÉGAN, Élodie GUÉGAN, Jean-Charles RIOU .
- **Absents avec pouvoir :** Annick ALLAIN donne pouvoir à Élodie GUÉGAN, Vanina CHAMBRIER donne pouvoir à Reine-Claude LUCAS, Cécilia REPÉSSÉ donne pouvoir à Fabien DRAMARD.
- **Absents excusés :** Katia LUCAS
- **Absents :**
- **Secrétaire :** Régis ROBERT

**Délibération n°14 de la séance du 13 décembre 2023****REF/N°2023-124 : FINANCES/TARIFS 2024 : communaux**

Monsieur le Maire présente les tarifs étudiés en commission de finances le 11 décembre 2023, pour lesquels les propositions sont les suivantes :

- **Tarifs communaux divers :** Monsieur le Maire procède à la lecture des divers tarifs communaux. Un forfait mensuel pour l'occupation du domaine public au parc de loisirs de la Terre Haute hors complexe sportif et verger est ajouté à la grille (**pièce jointe n°1**).
- **Salle d'exposition :**
  - pas d'augmentation pour la période d'octobre à mars –
  - augmentation de 4 % pour la période d'avril à septembre.

Pour améliorer la gestion et notamment assurer la propreté des lieux, un changement d'horaire pour les entrées et les sorties des exposants est décidé. L'état des lieux sortie se fera le vendredi à 12h et la prise de possession et état des lieux entrée de l'exposant suivant se fera à 15h, laissant 3 heures de temps à l'occupant qui quitte les lieux pour améliorer un ménage qualifié non adapté. L'assemblée décide une caution ménage à demander lors de l'inscription d'un montant de 30€. (**pièce jointe n°2**)
- **Salle Henri BEDEX :** décide de reconduire les tarifs en 2024 (**pièce jointe n°3**)
- **Salle Sarah Bernhardt :** décide de reconduire les tarifs en 2024 (**pièce jointe n°4**).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité les tarifs communaux 2024, et décisions liées, répertoriés dans les **4 grilles jointes**.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 18 décembre 2023

sous le n° 23-124D2023-124 (matière de l'acte 7-10 :

Finances locales - Divers)

Accusé réception le 18 décembre 2023

Publiée 18 décembre 2023

Document certifié conforme

  
 Le Maire,  
 Ronan Juhel

